



Association des Employeurs
de l'Economie Sociale

Décembre 2008 Les employeurs de l'économie sociale représentés aux prud'hommes

Le conseil de prud'hommes est une juridiction dont le rôle est de régler par voie de conciliation ou de jugement les litiges individuels nés à l'occasion de la conclusion, de l'exécution ou de la rupture du contrat de travail entre un salarié et son employeur.

Parce que l'Economie Sociale et Solidaire est un secteur pourvoyeur d'emploi et qu'elle couvre l'ensemble des domaines d'activités, il était primordial qu'elle puisse faire entendre sa voix en étant représentée au sein des conseils de prud'hommes et ne pas laisser à d'autres le soin d'interpréter ses conventions collectives ou de trancher des litiges les concernant directement.

En 2002, le GEMA, l'UNIFED et l'USGERES se regroupent au sein de l'Association des Employeurs de l'Economie Sociale (AEES) pour présenter des listes communes. Cette démarche est couronnée de succès avec l'élection de 280 conseillers prud'hommes en France.

En 2008, ce succès est confirmé et amplifié avec l'élection de 468 conseillers (+67,7%). Les listes de l'AEES atteignent un niveau historique. Elles ont recueilli près de 20% des voix du collège employeurs contre 11% en 2002. Ce résultat confirme que les associations, les coopératives, les mutuelles et les fondations sont des employeurs à part entière !

En Saône et Loire, l'AEES a obtenu :

- 2 sièges sur 4 à Mâcon (Monsieur Jean-Paul JABERG et Monsieur Jean-Claude CANARI)**
- 2 sièges sur 7 à Chalon-sur-Saône (Madame Bernadette ROCHETTE et Monsieur Abdelaziz HADI)**

Pour en savoir plus,
Consultez le site de l'AEES : www.aees-formation.org